

Soutien à l'acquisition et à l'aménagement de terrains réservés à la création de logements sociaux 2021-2026



Département de Loire-Atlantique

Arnaud LEGENTIL

Habitat

3 quai Ceineray – 44 041 NANTES Cedex 1

Tel : 02 40 99 10 47

arnaud.legentil@loire-atlantique.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif de cette action est d'accompagner les communes qui souhaitent générer une nouvelle offre de logements sociaux qu'ils soient en location (PLUS-PLAI) ou en accession sociale. Les aides peuvent être attribuées pour des acquisitions foncières et des aménagements pour les logements sociaux et la création de terrains à destination des gens du voyage. Les études pré-opérationnelles pour des projets innovants peuvent également être étudiées.

TYPE D'AIDE

Subvention et accompagnement technique

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de Loire-Atlantique

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Communes et structures intercommunales.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Une subvention située entre 10 et 50% du reste à charge de la collectivité locale peut être attribuée. Chaque projet est examiné par un comité d'engagement composé d'élus qui propose un montant et un taux de financement. Cette subvention est conditionnée à un contrat cœur de bourg / cœur de ville qui définit les secteurs prioritaires et les enjeux de requalification urbaine.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Le soutien aux territoires comporte quatre priorités dont l'habitat (les autres étant les mobilités, l'éducation et le numérique)

Il n'y a pas d'enveloppe spécifique dédiée pour l'habitat.

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Budget 2020 : 1 160 391 €